

INFORMATIONS SUR LA RESTAURATION SCOLAIRE 2025-2026

FONCTIONNEMENT :

Le service de restauration fonctionne avec un système de gestion informatisée : tous les élèves de l'élémentaire qui prennent des repas, même un seul dans l'année, doivent posséder un badge à code barre numéroté. Ce badge sera renouvelé chaque année et le coût sera inclus dans la facturation annuelle.

Les élèves de la maternelle sont rentrés individuellement par le secrétariat.

Le prix du repas est de : 5,90 €.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES :

- **D'une année sur l'autre**, les soldes sont conservés. Les comptes doivent être approvisionnés pour la rentrée.
- **Les badges** des élèves en élémentaires seront distribués **à partir du 1^{er} septembre 2025**, selon leur date de rentrée).

Le règlement des repas à partir du 4 septembre 2025 s'effectuera :

- Par **CB** sur **ECOLE DIRECTE**, service paiement en ligne. Il faut se rendre sur l'application Ecole Directe et sélectionner l'onglet « Situation financière » puis « vos porte-monnaie ».
- Par **Chèque**, libellé au nom de **OGGS EMILIE DE RODAT** portant **OBLIGATOIREMENT** au dos le **NOM, LE PRENOM ET LE NIVEAU DE LA CLASSE DE L'ELEVE**.
- En **Espèces** à déposer obligatoirement auprès de Mme Laousse Martine.